

## Aide de 75 euros pour un ordinateur ou une tablette

---

La Fédération Wallonie-Bruxelles décide d'octroyer une aide financière, d'un montant de 75 euros, aux parents des élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> secondaire.

Cette dernière est destinée à l'achat ou à la location de matériel informatique, tel qu'un ordinateur, ou encore, une tablette.

### Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 (déficiences physiques), de plein exercice (enseignement traditionnel) ou en alternance (EX : CEFA, formation générale combinée à la pratique professionnelle).

### Quelle somme à quelle fréquence ?

- Pour l'achat de matériel : l'indemnité est de 75 euros. Cette dernière est **forfaitaire et unique** ;
- Pour la location de matériel : l'intervention s'élève à 25 euros par an pendant 3 ans (ou à 18,75 euros par an pendant 4 ans).

« L'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles est immédiatement déduite du montant de l'achat ou de la location » (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2021).

### Quelles conditions ?

Le matériel est choisi **par l'école**, devant respecter certaines exigences (caractéristiques définies dans le cahier des charges). Les élèves ne peuvent donc pas acheter un ordinateur ou une tablette dans le magasin de leur choix.

### À qui s'adresser ?

Les demandes sont à formuler auprès de l'école concernée.

Pour toute information complémentaire, il est possible de contacter la Fédération Wallonie-Bruxelles par mail à [infos@cfwb.be](mailto:infos@cfwb.be) ou d'appeler le 0800/20 000.